

Questions orales

M. Jarvis: Monsieur l'Orateur, le ministre des Pêches et de l'Environnement, ou le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, peut-il me dire si l'on a identifié ces deux groupes de personnes? En effet, pour surveiller les Canadiens qui ont peut-être été exposés au Mirex, c'est-à-dire les mères d'une part et les travailleurs d'autre part, il faut les identifier. L'a-t-on fait jusqu'ici? Avant de commencer le contrôle, faut-il identifier certaines personnes qui font partie de ces groupes?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, le rapport mentionne certaines régions qui ont été plus exposées que d'autres. C'est sur ces régions que porte notre examen.

* * *

LE TRANSPORT AÉRIEN

L'AUGMENTATION DU TARIF-MARCHANDISES AÉRIEN À
DESTINATION DES CENTRES NORDIQUES—LES MOTIFS DE
L'ABSENCE DE RENVOI À LA COMMISSION DES TRANSPORTS
AÉRIENS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il ne lui sera peut-être pas possible de me répondre aujourd'hui, mais je lui demanderais de prendre ma question en note. C'est à propos d'une augmentation récente du tarif-marchandises aérien de \$1.11 la livre pour le transport à certains endroits du Nord du pays, à la suite d'une augmentation des tarifs mise en application par une société appelée Surf Air, qui appartient à la Nordair. Je voudrais demander au ministre quelles circonstances ou quelles raisons spéciales justifiaient la demande pour que cette augmentation de tarifs ne soit pas présentée à la Commission des transports aériens et pour quelle raison spéciale cette demande a échappé également à l'étude de la Commission de lutte contre l'inflation?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai eu l'occasion de réviser ces tarifs. Il en avait déjà été question à la Chambre des communes et j'ai constaté qu'en dépit de certaines augmentations en fait très importantes, que ceci était dû en partie à des réajustements des échelles de tarif et qu'il y en avait d'autres bien moins importantes. Cependant, l'examen a semblé indiquer que les gens touchés par ces augmentations n'en ont peut-être pas été avisés assez tôt pour leur permettre de s'y opposer. Comme on en a donné l'avis et qu'il n'y a eu aucune opposition, la Commission canadienne des transports n'a pris aucune mesure. Elle est maintenant en train d'étudier la situation afin de déterminer si les gens en cause ont réellement été avisés comme il se doit de l'augmentation tarifaire projetée.

L'AUGMENTATION DU TARIF-MARCHANDISES AÉRIEN À
DESTINATION DES CENTRES NORDIQUES—LA POSSIBILITÉ DE
SUBVENTIONS

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de sa réponse. En fait, on n'a

[M. LeBlanc (Westmorland-Kent).]

pas annoncé les tarifs projetés avant leur entrée en vigueur. Étant donné les augmentations de l'indice du coût de la vie qui se sont fait sentir récemment, particulièrement au niveau de la nourriture, ce qui touche la population des régions du Nord du pays trois fois plus que celle du sud, le ministre entâmera-t-il des discussions avec le ministre des Affaires indiennes et du Nord afin d'étudier la possibilité, si ces tarifs sont maintenus, de verser éventuellement des subventions aux personnes touchées par ces tarifs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà mentionné à la Chambre que toute la question des régions excentriques et du coût des transports dans ces endroits est actuellement à l'étude. Je consulterai mes collègues qui représentent les régions du Nord.

* * *

LES ARTS D'INTERPRÉTATION

LES PROTESTATIONS CONTRE LE PROGRAMME ESTIVAL DE
L'INSTITUT CANADIEN DU FILM

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État. Étant donné qu'un représentant de l'Institut canadien du film aurait déclaré que cet organisme étudierait attentivement toute plainte portée par le gouvernement à propos des films projetés dans la salle des Archives nationales, le ministre a-t-il communiqué avec l'Institut au sujet de son programme estival, dont une bonne partie des représentations seraient pornographiques selon le programme même de l'Institut?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, je crois avoir déjà transmis les plaintes du député à propos du fait que les Archives ont loué la salle aux fins de cette série de films qui fait l'objet de son désaccord. Je crois comprendre qu'il me demande de faire une démarche semblable auprès de l'Institut canadien du film. Je lui transmettrai volontiers les commentaires du député.

LA POSSIBILITÉ DE PROTESTATION DE LA PART DU
GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO CONCERNANT LA PROJECTION
DU FILM «SWEET MOVIE»

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'aimerais connaître la nature de la note transmise par le ministre aux Archives nationales. Le ministre a-t-il fait l'objet de démarches de la part du gouvernement de l'Ontario ou du Bureau de censure quand on a voulu la salle des Archives nationales pour projeter «Sweet Movie», film interdit en Ontario?

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Pas que je sache, monsieur l'Orateur. Cependant, j'ai reçu des instances de l'un de mes collègues de ce côté-ci de la Chambre, la représentante du Vancouver-Est.